



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0231

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Traitement et valorisation des déchets - Convention avec le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIVAL) - Années 2014-2016**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneure), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0231**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Traitement et valorisation des déchets - Convention avec le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIIVAL) - Années 2014-2016**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'arrêté préfectoral n° 2013-119-0009 du 29 avril 2013, la commune de Quincieux a intégré la Communauté urbaine de Lyon au 1er juin 2014, portant le nombre total de communes membres à 59.

Cette adhésion emporte le transfert de la compétence obligatoire élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés à la Communauté urbaine sur le territoire de la commune.

Depuis le 1er janvier 2014, la Commune de Quincieux s'est retirée de la Communauté de communes Monts d'Or d'Azergues (CCMOA). La CCMOA avait délégué la compétence élimination et traitement des déchets au Syndicat mixte Beaujolais Azergues (SMBA).

La Commune de Quincieux a donc repris la compétence élimination et traitement des déchets pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 mai 2014.

La collecte des ordures ménagères de la Commune de Quincieux est assurée dans le cadre d'un marché public, initialement signé entre le SMBA et la société SERNED.

Ce marché, signé pour une durée de 3 ans, le 31 octobre 2013, comporte un lot n° 3 spécifique à Quincieux, anticipant en cela le retrait de la commune de la CCMOA et du SMBA.

L'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales relatif à l'extension du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) indique que *"Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution."*

Le marché de collecte des ordures ménagères et emballages légers géré par la Commune de Quincieux est transféré à la Communauté urbaine au 1^{er} juin 2014, date d'effet de l'adhésion de Quincieux. Ce marché prévoit que les ordures ménagères résiduelles et les emballages légers issus de la collecte sélective seront acheminés sur les installations gérées par le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIIVAL).

Une convention entre le Syndicat et la Communauté urbaine doit donc être signée pour que les sites gérés par le SYTRAIIVAL puissent continuer d'accueillir les ordures ménagères collectées par la Communauté urbaine sur Quincieux.

Les tonnages annuels à traiter sont estimés à :

- 720 tonnes par an pour les ordures ménagères résiduelles,
- 80 tonnes par an pour les emballages légers issus de la collecte sélective.

Pour un coût estimatif de :

- 63 900 € HT pour les ordures ménagères résiduelles,
- 31 950 € HT pour les emballages légers issus de la collecte sélective ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'acheminement des ordures ménagères résiduelles et des emballages légers issus de la collecte sélective collectés sur la Commune de Quincieux vers les installations gérées par le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIVAL), conformément au marché de collecte actuel de la Commune de Quincieux,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le SYTRAIVAL définissant les conditions d'accueil de ces ordures ménagères.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 62878 - fonction 812 - opérations n° 0P25O2492 et 0P25O2488.

4° - La recette sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 7478 - fonction 812 - opérations n° 0P25O2492 et 0P25O2488.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.